



Ecole de la Cressire

Ecolage annuel 2026-2027

- L'écolage annuel d'un enfant effectuant sa scolarité de la 6H (4e) à la 11H (9e), ou le raccordement pour le gymnase, est acquitté par le biais de 10 mensualités de 1'825.- chacune (mille huit cent vingt-cinq francs suisses). Selon le mode de paiement, une réduction sur l'écolage annuel de 2% ou de 4% peut être accordée (voir règlement de l'école), soit respectivement un rabais de 365.- (trois cent soixante-cinq francs suisses) ou de 730.- (sept cent trente francs suisses).
- L'encadrement des sorties pédagogiques, des camps et des voyages d'études est compris dans l'écolage annuel. Les autres coûts comme par exemple : l'entrée dans un musée, le transport, le logement, etc. (liste non exhaustive) ne sont pas inclus dans l'écolage annuel et sont facturés séparément.
- Les frais d'inscription sont compris dans l'écolage annuel.
- Les examens de retour du privé sont gratuits pour le retour en 9H, 10H et 11H. L'examen d'admission au gymnase coûte 200.- (état au 01.01.2026). Il est facturé directement par l'Etat de Vaud.
- Les éléments de la trousse (crayon, gomme, stylo, plume, équerre, règle, calculatrice, compas, porte-mine, etc.) ainsi que les livres scolaires ne sont pas inclus dans l'écolage annuel.
- Si l'élève provient d'une autre école privée, des tests d'évaluation officiels (60.- par matière testée) peuvent être nécessaires.
- Les trajets entre le domicile et l'école ainsi que les différents locaux de l'école ne sont pas inclus dans l'écolage annuel.
- Les tenues de sports et/ou les uniformes ne sont pas inclus dans l'écolage annuel.
- Les prix sont en francs suisses.